

Entretien de printemps et autres activités estivales.

Pour conserver de bonnes relations de voisinage, voici quelques rappels citoyens.



Afin de préserver la tranquillité de tous, il est recommandé d'éviter toute nuisance sonore émise par une personne, une chose, un animal entre 22h et 7h du matin (article R 623-2 du code pénal). Pour vos soirées privées, pensez à prévenir votre voisinage.



Brûlage des végétaux : il est interdit de brûler à l'air libre pendant la période estivale.

Vous pouvez obtenir en Mairie et sur son site internet les dates de mise en œuvre de cet arrêté préfectoral et ses modalités d'application.



La déchetterie de la CDC propose de larges plages d'ouverture pour vos autres déchets.

Brûler des déchets plastiques ou autres dans son jardin est bien entendu interdit mais surtout dommageable pour votre santé, celle de votre entourage proche et la planète en général. Nous vous remercions vivement pour l'attention que vous porterez à ce rappel citoyen.

Pour les mêmes raisons les décharges sauvages sont interdites par la loi.



L'emploi des appareils à moteur n'est autorisé qu'aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h30.

Les samedis, de 9h à 12h et de 15h à 19h.

Dimanche et jours fériés, de 10h à 12h.



Le temps des moissons est arrivé. Beaucoup de machines agricoles circulent dans la campagne, soyez prudents et facilitez-leur le passage autant que possible pour un été en sécurité.



Les propriétaires de terrains ont l'obligation d'entretenir leurs parcelles afin de ne pas porter préjudice aux terrains des voisins (mauvaises herbes, animaux nuisibles...).



Pensez aux petits gestes simples pour préserver nos espaces de loisirs et lieux de promenades :

Les propriétaires de chiens sont invités à les tenir en laisse et à ramasser les déjections canines.

Lutter contre la chenille processionnaire du pin

La FDGDON* vous propose de lutter contre l'envahissement du département du Morbihan par la chenille processionnaire du pin pour des raisons sanitaires. Cette chenille fortement urticante est à l'origine de nombreuses réactions allergiques parfois graves chez l'homme ou les animaux domestiques. Les particuliers qui souhaitent mettre en place un traitement préventif sur leurs pins peuvent s'inscrire en mairie jusqu'au 28 août.

Les moyens de lutte sont variés et présentés sur le site de la Mairie.

* Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles

CAMPENEAC EDITION

N°1- Juillet 2020

A LA UNE

Campénéac s'offre un nouveau souffle !

L'objectif de votre nouvelle municipalité est de renforcer l'attractivité et le dynamisme de Campénéac tant sur un plan touristique, économique que social. Dans la marge des différents projets qui vont être menés sur ce mandat, la question du logo représentant Campénéac a été évoquée très tôt.



Logo n°1



Logo n°2



Logo n°3

Le logo actuel de Campénéac est celui représentant le blason héraldique de la famille De Trécesson. Ce logo n'a pas toujours représenté Campénéac et n'a été emprunté au château que depuis quelques années. Cependant historiquement, il n'existe pas de blason officiel pour la Commune.

Nous nous sommes alors interrogés sur sa représentativité actuelle de la Commune au sein du Conseil municipal et auprès d'habitants.

Voici ainsi la représentation graphique de ces échanges, illustrant notre attachement à la nature, à la proximité de la forêt, aux collines de schiste et d'ajonc. Ce logo symbolisera l'image d'un village attractif où le tourisme sera un axe fort de développement.

Nous vous invitons à voter en Mairie et sur notre site internet pour l'une de ces 3 propositions. La version numérique du logo est animée comme bercé d'un nouveau souffle.

EDITO

Chères Campénéacoises et chers Campénéacois,

Vous tenez entre les mains la première publication écrite de votre nouvelle municipalité : CAMPENEAC EDITION, qui vous a été déposée par votre élu(e) de proximité.

Nous avons entendu vos retours satisfaits concernant l'Edition Confinement et votre souhait d'obtenir des informations plus régulières sur la Commune.

Voici donc ce que nous envisageons. Vous recevrez à domicile, distribués par votre élu(e) de proximité, deux bulletins communaux, l'un en janvier et l'autre fin juin.

Entre ces deux publications conséquentes, CAMPENEAC EDITION sera disponible en Mairie et auprès de vos commerçants tous les deux mois et ce, à partir du 15 septembre.

Vous souhaitant une bonne lecture de cette première publication,

Bien à vous,

Hania Renaudie.

Rand'eau patrimoine



L'édition 2020 des Journées du Patrimoine se déroulera sous le signe de l'eau à Campénéac. Sa riche programmation lui a permis d'obtenir le label Coup de Coeur de Bretagne.

Nos lavoirs, fontaines et zones humides seront mis à l'honneur sur un parcours de randonnée de 10 km, avec entre autre des stands animés par le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust, l'Association Mémoires et Patrimoines de Campénéac, des animations jeunes publics.

Un programme complet sera publié à la rentrée présentant toutes les animations prévues.

Création de sentiers de randonnée

La Commission développement économique et touristique, portée par l'adjoint Patrice Tranvaux, souhaite lancer prochainement une consultation citoyenne relative à la création de nouveaux itinéraires de randonnées sur la Commune. Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter Patrice Tranvaux à la Mairie.



Nouveaux horaires de Garderie 2020/21

Afin d'améliorer notre service à destination des familles campénéacoises, nous vous communiquons les nouveaux horaires de la garderie.

7h15 - 8h45 et 17h00 - 18h45

La nouvelle aire de jeux est à présent installée près de l'étang



Informez nous.

Si vous souhaitez communiquer à la population de Campénéac des évènements concernant votre



association ou votre activité sur la Commune, n'hésitez pas à les adresser pour le 1er de chaque mois à Cécile White, conseillère déléguée à la communication à l'adresse suivante : c.white@campeneac.fr

Votre information sera communiquée selon les disponibilités sur les publications écrites, panneau pocket et le site internet de la Mairie.

Fermetures annuelles

Mairie : le samedi matin du 4/07 au 22/08 inclus.

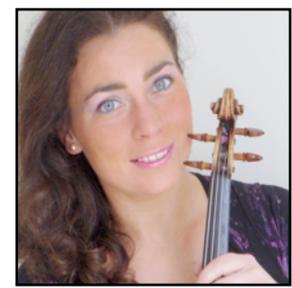
Bibliothèque : les mercredis et vendredis du 8/07 au 21/08. Elle reste ouverte le samedi matin (sauf le 15/08).

La Maison de Service au Public (MSAP) Ici Plo. Com sera fermée du 6/07 au 26/07 pour congés annuels. Ce service communautaire est présent place la Mairie depuis octobre 2018 les jeudis des semaines impaires. (Tel : 06.31.24.37.89)

UN TEMPS POUR...



Ecouter la violoniste solo Natacha Triadou à l'église de Campénéac le 4 août prochain. La municipalité a sollicité le service culturel de Ploërmel Communauté afin d'intégrer la Commune dans la programmation des animations culturelles de l'été. Madame le Maire et Mme White, conseillère déléguée à la culture, remercient vivement le Père Christophe Guégan d'avoir permis la réalisation de cet évènement au sein de l'église.



Mardi 4 août à 21h.

Le sens musical et la virtuosité de Natacha Triadou lui permettent d'aborder tous les répertoires.

Son amour de la Musique, sa joie de la partager avec tous, l'ont conduite à se produire lors de nombreux concerts, notamment dans le cadre de grands festivals internationaux et dans des salles prestigieuses. C'est donc une grande chance de l'accueillir à Campénéac.

Notez la date de ce concert « Les Merveilles du violon » : un voyage musical commenté au programme varié et très virtuose.

EN DIRECT DE ...



... du parvis de la Mairie, la Cérémonie de remise des dictionnaires. Afin de féliciter les élèves de CM2 pour leur parcours scolaire qui s'achève à Campénéac, la remise des dictionnaires s'est tenue le vendredi 3 juillet en présence des enseignantes, de Madame Le Maire et de son adjointe aux affaires scolaires. Nous leur transmettons tous nos encouragements pour la poursuite de leurs études.



... des retrouvailles de l'Amicale de l'Oyon, tant espérées par les amis du Club après ces mois de confinement, ont eu lieu ce 2 juillet, autour d'un goûter dans la salle des sports, dans le respect des règles d'hygiène et de distanciation. L'Amicale tient à remercier tous les participants et Madame Le Maire d'avoir permis ces retrouvailles. Bel été à tous, et vivement septembre !

